

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE994

présenté par

M. Abad, Mme Klinkert, M. Marion et Mme Piron

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER D, insérer l'article suivant:

Le titre préliminaire du livre I^{er} du code de l'énergie est ainsi modifié :

1° Avant l'article L. 100-1 A, il est inséré un chapitre I ainsi rédigé :

« Chapitre I

« Objectifs relatifs à la sécurité d'approvisionnement en chaleur et en froid » ;

2° Le 3° du I du même article L. 100-1 A est ainsi modifié :

a) À la première phrase, après les mots : « énergies renouvelables » sont ajoutés les mots : « fatales et de récupération » et après les mots : « la chaleur » sont ajoutés les mots : « et le froid » ;

b) À la fin de la seconde phrase, après les mots : « transfert d'électricité par pompage » sont ajoutés les mots : « . Pour les énergies fatales et de récupération, la loi détermine une stratégie nationale de valorisation de ces énergies notamment celle issue de la valorisation énergétique des déchets ; » ;

3° Après ledit article L. 100-1 A, il est inséré un chapitre II ainsi rédigé :

« Chapitre II

« Autres objectifs de politique énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La valorisation des énergies fatales et de récupération sont un vecteur de souveraineté énergétique des territoires primordial. Les boucles mises en place à partir de ces énergies permettent de valoriser sur un territoire des ressources énergétiques importantes, locales et dont la stabilité du prix

est indiscutable. Elles sont ainsi bénéfiques tant à la sécurité d’approvisionnement en énergies qu’au pouvoir d’achat des français. La stratégie française de souveraineté énergétique ne peut passer à côté de ces ressources disponibles et issues de circuits-courts.

Cet amendement propose donc que la stratégie énergétique française fasse une place plus importante à ce type d’énergie et permette ainsi de profiter de l’essor de l’économie numérique en France pour créer un ruissellement énergétique.